

Exclusion sociale des personnes âgées

Pauvreté : un concept difficile à appréhender

Selon Louis Maurin, directeur de l'Observatoire de la pauvreté, « être pauvre, c'est disposer de peu. Définir la pauvreté revient à déterminer ce que représente ce peu »¹. Il existe pour cela différentes méthodes. Deux approches sont retenues principalement, non pas pour définir de manière exhaustive, mais au moins pour mesurer cette pauvreté : l'une est monétaire, elle se fonde sur les revenus et l'autre est non monétaire, elle s'appuie sur les conditions de vie.

Le taux de pauvreté monétaire

En France, la notion la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative. Un ménage sera considéré comme pauvre si son niveau de vie se situe au-dessous d'un seuil qui est fixé conventionnellement à 60 % de la médiane des niveaux de vie (revenu disponible après impôts et prestations sociales par unité de consommation). Il s'agit bien sûr d'une approche relative : ainsi, on considère qu'une personne est pauvre si les ressources par unité de consommation de son ménage sont à trop grande distance de ce niveau (ce qui sous-entend que cette personne est exclue des modes de vie acceptables à une date donnée dans la société dans laquelle elle vit). Une hausse du niveau de vie médian de la population peut donc se traduire par une augmentation des personnes en situation de pauvreté, même si les revenus (et la consommation) de celles-ci n'ont pas changé et, inversement, une baisse de ce seuil peut entraîner artificiellement un recul de la pauvreté. Ainsi, pour un même revenu, une partie des personnes qui était considérée comme pauvre une année ne l'est plus l'année suivante du fait de cette baisse, alors que son niveau de vie est resté identique.

Entre 1996 et 2004, le taux de pauvreté a diminué progressivement, puis la tendance s'est inversée jusqu'en 2011. À partir de 2004 et jusqu'en 2008, début de la dernière crise économique, la hausse du niveau de vie médian (+ 7,1 % sur la période), et donc du seuil de pauvreté, s'est accompagnée d'une légère augmentation du taux de pauvreté (+ 0,4 point). Dans le même temps, le niveau de vie médian des personnes pauvres a augmenté de 6,4 %. Entre 2008 et 2011, le seuil de pauvreté a connu une stagnation, tandis que son taux a fortement augmenté (+ 1,4 point sur la période). Au total, le taux de pauvreté a ainsi augmenté de 1,8 point entre 2004 et 2011, neutralisant presque entièrement la baisse observée entre 1996 et 2004. On note depuis lors une certaine stabilisation de celui-ci. En effet, entre 2011 et 2013, il s'est replié de 0,8 point à la faveur de la baisse de 1,2 % du seuil de pauvreté, puis a progressé de 0,4 point les deux années suivantes.

En 2016, le taux de pauvreté est plus élevé qu'avant la crise de 2008. On compte 8,8 millions de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté monétaire (1 026 euros par mois)². Ce taux est plus faible chez les retraités (7 %) que dans l'ensemble de la population (14 %, tableau 1), mais il existe de fortes disparités au sein même des retraités.

1. <https://www.inegalites.fr/Comment-mesurer-la-pauvrete>

2. À titre de comparaison, au 1^{er} avril 2016, pour une personne seule, le minimum vieillesse s'élevait à 801 euros par mois, sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu (allocation logement). Ainsi, en 2016, 59 % des ménages percevant le minimum vieillesse vivent au-dessus du seuil de pauvreté. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est de 903 euros.

À âge équivalent, les femmes bénéficient en moyenne d'une retraite plus faible que les hommes, ce qui les fragilise davantage. En outre, ce sont les femmes âgées isolées qui sont le plus touchées par la pauvreté monétaire (Arnold & Lelièvre, 2015).

Tableau 1 > Niveau de vie et taux de pauvreté en 2016 selon le statut d'activité³

Statut d'activité de la personne	Répartition de la population (en %)	Niveau de vie médian (en € 2016)	Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)
Actifs de 18 ans ou plus	45,4	21 960	3 072	10,8
Actifs occupés	40,8	22 720	1 979	7,7
• <i>Salariés</i>	35,9	22 680	1 443	6,4
• <i>Indépendants</i>	4,9	23 190	536	17,5
Chômeurs	4,6	14 070	1 093	38,3
Inactifs de 18 ans ou plus	32,4	19 900	2 947	14,5
Retraités	22,7	21 510	1 048	7,4
Autres inactifs (dont étudiants)	9,7	15 420	1 899	31,1
Enfants de moins de 18 ans	22,2	18 500	2 764	19,8
Ensemble de la population	100	20 520	8 783	14

Lecture : en 2016, au seuil de 60 % de la médiane, 14,0 % de la population vit avec un niveau de vie au-dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2012 à 2016.

Depuis 2011, on observe une stabilisation, voire un léger recul de la pauvreté, qui reste cependant supérieure au niveau qu'elle avait avant la crise. Les évolutions du taux de pauvreté des retraités sont similaires à celles qui concernent l'ensemble de la population, à l'exception d'une nette baisse observée entre 2010 et 2012. Celle-ci s'explique entre autres par la revalorisation des pensions et de l'Aspa (allocation de solidarité aux personnes âgées, anciennement minimum vieillesse) entre 2007 et 2014, ainsi que par l'arrivée de nouvelles générations de retraités aux pensions plus élevées.

La pauvreté en conditions de vie

Une autre approche de la pauvreté, en matière de conditions de vie, est aussi fréquemment utilisée. Elle se justifie car une faiblesse des moyens financiers ne s'accompagne pas forcément de conditions de vie difficiles (en particulier, si cette faiblesse de revenu est transitoire) et inversement. Il est donc justifié d'appréhender également la pauvreté par le biais d'indicateurs non monétaires, tout en tenant compte des contraintes financières. La pauvreté en conditions de vie peut ainsi être mesurée à travers des enquêtes grâce à

3. Julie Argouarc'h, Sébastien Picard, *Insee première*, n° 1710 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3610277>

Exclusion sociale des personnes âgées

des indicateurs représentant la contrainte budgétaire, les restrictions de consommation, les retards de paiement et les difficultés de logement des ménages. L'idée sous-jacente consiste à retenir un nombre important d'indicateurs, sélectionnés pour des raisons de fréquence mais également de consensus parmi la population, et de considérer que, même si certains critères apparents (par exemple, ne pas acheter de cadeaux) peuvent relever d'un choix de vie, ne pas satisfaire un certain nombre d'entre eux ne relève plus d'une préférence, mais d'une réelle pauvreté. Il s'agit bien de manques « concrets » lorsqu'on les examine à l'aune d'un ensemble de critères qui s'interprètent comme les éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusés dans la population.

Au vu de leurs conditions de vie, 11 % des ménages sont pauvres en 2016 (8 à 9 % selon l'âge chez les retraités). Ils déclarent des restrictions de consommation à au moins quatre des neuf items suivants : acheter de la viande, des vêtements neufs, posséder deux paires de chaussures, partir en vacances une semaine, recevoir parents ou amis, acheter des cadeaux, remplacer des meubles, maintenir son logement à la bonne température, absence de repas complet une journée au cours des deux dernières semaines⁴.

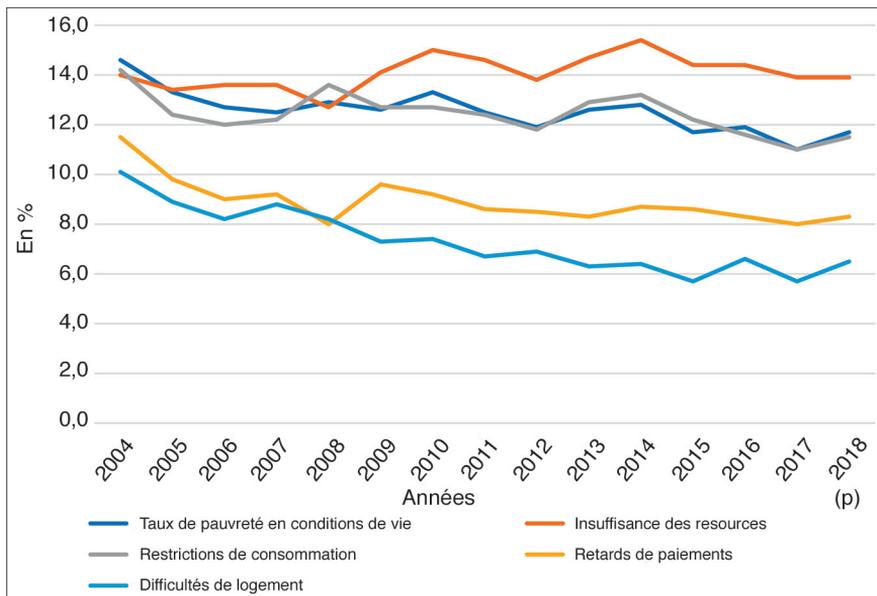
L'insuffisance de ressources pour couvrir les dépenses des ménages rassemble six situations : remboursement d'emprunts élevé (plus d'un tiers) par rapport à ses revenus, découvert bancaire au cours des 12 derniers mois, revenus insuffisants pour équilibrer le budget, nécessité de puiser dans ses économies, ne disposer d'aucune épargne, considérer sa situation financière comme difficile ; 13,9 % des ménages sont concernés par au moins trois de ces difficultés. 8 % déclarent des retards de paiement pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois pour des factures d'électricité ou de gaz, des loyers ou des impôts. Enfin, 5,7 % des ménages déclarent rencontrer au moins trois difficultés de logement parmi les neuf proposées : surpeuplement, absence de salle de bains, de toilettes, d'eau chaude, de chauffage central ou électrique et, de manière ressentie, taille du logement trop petite, difficultés à le chauffer, humidité, bruit.

Les 11 % des ménages considérés comme pauvres en conditions de vie déclarent au moins 8 des 27 difficultés listées ci-dessus. Les ménages âgés, moins souvent pauvres en conditions de vie, ne semblent pas éprouver les mêmes problèmes, mais ils déclarent autant, voire plus, de restrictions de consommation. Enfin, on observe que la pauvreté en conditions de vie est plus rare dans les communes rurales, et augmente dans les zones urbaines avec la taille de l'unité urbaine. C'est dans l'agglomération parisienne qu'elle est la plus élevée (14 %).

Depuis de nombreuses années, on constate une évolution divergente des indicateurs qui mesurent la pauvreté monétaire et la pauvreté en conditions de vie, les premiers ayant tendance à augmenter depuis le milieu des années 2000, alors que les seconds baissent, y compris pour les déciles de revenu les plus bas. L'une des raisons invoquées pour expliquer ces évolutions divergentes est la relative obsolescence de l'enquête mesurant la pauvreté en conditions de vie, qui ne prendrait pas en compte les besoins nouveaux.

4. « Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2016 », *Insee Résultats* (octobre 2017). Cf. aussi Clément M., Godefroy P. (2010) : « La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007 », *France, portrait social*.

Graphique 1 > Taux de pauvreté en conditions de vie et de difficultés par grande dimension⁵



Champ : France métropolitaine.
 Source : Insee, taux de pauvreté en conditions de vie et de difficultés par grande dimension, données annuelles de 2004 à 2018, enquête SRVC.

D'autres travaux étudient en détail les conditions de vie et la consommation des ménages. Ainsi, alors que tous les ménages médians, c'est-à-dire ceux dont le niveau de vie est compris entre 90 % et 110 % de la médiane, ont accès aux produits de première nécessité, certains déclarent pourtant rencontrer des difficultés pour assurer des dépenses ponctuelles d'un montant élevé. Par exemple, un sur quatre éprouve des difficultés à remplacer un meuble et un sur cinq à partir en vacances (Demoly et al, 2017).

Des budgets de référence pour mesurer la pauvreté⁶

Le seuil monétaire comme les critères de pauvreté en conditions de vie ont un caractère conventionnel. Ces indicateurs sont très utiles pour suivre les évolutions de la pauvreté et identifier les populations les plus concernées. En revanche, ils ne permettent pas de définir précisément à partir de quel niveau de revenu on peut considérer que les personnes ne disposent pas de ressources suffisantes. Pour pallier ce manque, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) a déterminé des « budgets de référence » correspondant à différents ménages types, définis comme les budgets minima pour vivre décemment ; c'est-à-dire les biens et services minimaux pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...) et « participer effectivement à la vie sociale ». Cette approche s'inspire de la méthode utilisée pour mesurer la pauvreté absolue.

5. Chiffres clés sur <https://www.insee.fr/statistiques/2498329>

6. Cette partie s'appuie sur le 9^e rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (2014-2015) et sur le rapport Credoc-Ires (2014). Voir aussi l'article de Pierre Concialdi (2014).

Exclusion sociale des personnes âgées

L'organisme est arrivé à une limite de budget établie à 1 424 euros mensuels pour une personne active vivant seule dans le parc social (1 571 euros dans le parc privé)⁷. À ce niveau, 40 % des actifs vivant seuls ne peuvent pas « participer effectivement à la vie sociale », un chiffre qui dépasse la conception habituelle de la pauvreté. Le budget de référence ne mesure pas un revenu ou des dépenses, mais valorise monétairement des besoins pouvant être satisfaits par différents moyens (monétaires et non monétaires, comme des cadeaux, des services publics en nature...). Pour définir ces budgets, l'approche consiste à s'appuyer sur des consensus de groupes de citoyens (encadré 1). Les résultats indiquent notamment que des personnes retraitées vivant seules se trouvent dans des situations plus difficiles que celles vivant en couple : 14 % des retraités vivant seuls sont pauvres en termes monétaires, auxquels s'ajouteraient 45 % en risque de restrictions s'ils devaient couvrir par leurs propres revenus le budget de référence. Pour les retraités vivant en couple, ces proportions sont beaucoup plus faibles (respectivement 4 % et 28 %).

Dans le parc social⁸, le budget de référence pour un retraité vivant seul est de 1 569 euros, et de 2 187 euros pour un couple de retraités (tableau 2). Il est légèrement supérieur à celui d'un actif vivant seul (*supra*) et à celui d'un couple sans enfant (1 985 euros). Cela s'explique en partie par la disposition jugée nécessaire d'une chambre supplémentaire pour les personnes retraitées afin de leur permettre de recevoir leur famille et d'éviter ainsi de s'isoler⁹.

Ces budgets de référence sont bien sûr supérieurs aux minima sociaux. Ils ne qualifient donc pas des populations qui seraient dans leur ensemble en situation de pauvreté. En revanche, ils mettent au jour celles qui, sans être pauvres, sont en situation financière tendue et ne disposent pas de tous les moyens nécessaires pour participer effectivement à la vie sociale. Deux types de ménages sont ainsi identifiés par l'Onpes comme étant fréquemment en situation difficile, compte tenu de cet indicateur ou du taux de pauvreté :

– d'une part, les familles monoparentales avec enfants qui sont pauvres monétairement (55 %) ou disposent de moyens insuffisants pour vivre décemment (40 %). Seules 5 % d'entre elles ont un niveau de vie supérieur au budget de référence ;

– d'autre part, les personnes retraitées seules qui sont dans une situation, certes moins lourde, mais néanmoins tendue. En effet, 14 % d'entre elles sont pauvres monétairement, auxquelles s'ajoutent 45 % en risque de restrictions (tableau 3).

7. Budgets de référence : groupes de consensus, valorisation Credoc 2013-2014.

8. Les niveaux des budgets de référence ouvrent droit à des logements dans le parc social. Les budgets de référence ont également été estimés pour les propriétaires et les locataires du secteur privé.

9. La question a été délicate à trancher en raison du coût, mais aussi de la variabilité du besoin selon le nombre d'enfants et de petits-enfants à accueillir et de leur localisation géographique. La chambre d'amis a été considérée comme nécessaire pour pouvoir entretenir des contacts réguliers avec ses enfants ou petits-enfants et, en ce sens, comme « important pour l'équilibre psychique de la personne ». Elle a par ailleurs été justifiée par la nécessité de disposer de chambres séparées pour les couples en cas de maladie, et par le fait qu'elle peut servir de bureau lorsqu'il n'y a pas d'invités, ainsi que l'expose l'un des participants : « Quand on est en couple, il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il y en a un des deux qui va être malade un jour, ou qui est déjà malade, on est souvent obligés de dormir dans des lits séparés. Moi, je sais qu'il y a mon épouse qui ronfle, et moi aussi je ronfle. » « Moi je sais que j'ai une chambre supplémentaire mais autrement elle me sert de bureau, de salle à repasser, de bricolage, de peinture... Voilà, mon atelier. »

Mesures de la pauvreté et disparités géographiques en France : la place des retraités

Tableau 2 > Budgets de référence selon le type de poste, de configuration familiale et de logement

	Famille monoparentale avec 2 enfants*		Couple avec deux enfants**		Couple d'actifs sans enfants		Personne seule active		Couple de retraités		Personne seule retraitée	
	En euros	En %	En euros	En %	En euros	En %	En euros	En %	En euros	En %	En euros	En %
Poste logement parc social	690	27	727	22	511	26	471	33	627	29	584	37
Poste logement parc privé	902		958		659		618		877		831	
Poste logement propriétaire	-		-		-		-		208		165	
Transport	331	13	420	13	356	18	297	21	318	14	272	17
Alimentation	375	14	596	18	427	22	220	15	455	21	222	14
Vie sociale	297	11	475	14	207	10	150	11	193	9	151	10
Habillement	201	8	315	10	167	8	69	5	119	6	55	8
Équipement	176	7	218	7	122	6	112	8	122	5	118	4
Hygiène/beauté	85	3	173	5	60	3	37	3	97	4	39	2
Garde d'enfant/cantine scolaire	270	10	99	3								
Santé	166	7	246	8	122	6	61	4	242	11	121	8
Banque	7	0	15	0	14	1	7	0	14	1	7	0
Budget total parc social	2 599	100	3 284	100	1 985	100	1 424	100	2 187	100	1 569	100
Budget total parc privé	2 830		3 515		2 133		1 571		2 347		1 816	
Budget total propriétaire	-		-		-		-		1 769		1 150	
Budget total hors logement	1 918		2 557		1 474		954		1 560		984	

Lecture : une famille monoparentale avec deux enfants logeant dans le parc social dépense 690 euros/pour le logement, soit 27 % du budget total.
 * Un garçon de 0-2 ans et une fille de 3-10 ans ; ** Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans.
 Les chiffres en pourcentage rapportent le montant du poste sur le total du budget de référence pour un ménage habitant dans un logement social.
 Sources : budgets de référence Onipes, groupes de consensus, valorisation Crédoc 2013-2014.

Exclusion sociale des personnes âgées

Rappelons que le budget de référence correspond à une valorisation monétaire des consommations ou services jugés nécessaires à une vie décente, en supposant que ces derniers doivent être achetés sur le marché privé. Or, certains peuvent être obtenus en nature (par exemple, les activités proposées par les caisses de retraite au titre de leur action sociale).

Tableau 3 > Part des ménages selon leur situation de pauvreté monétaire ou de restriction budgétaire

Ménages par catégorie	Nombre	Niveau de vie ≤ seuil de pauvreté	Niveau de vie entre seuil de pauvreté et budget de référence	Niveau de vie > budget de référence	Total
Couple d'actifs sans enfant	2 394 654	5 %	7 %	88 %	100 %
Couple avec deux enfants*	111 826	12 %	24 %	64 %	100 %
Couple de retraités	3 134 253	4 %	28 %	68 %	100 %
Famille monoparentale avec deux enfants**	57 967	55 %	40 %	5 %	100 %
Personne seule active	4 528 167	15 %	25 %	60 %	100 %
Personne seule retraitée	4 020 030	14 %	45 %	41 %	100 %

* Un garçon de 11-14 ans et une fille de 15-17 ans ; ** Deux enfants dont le plus jeune a moins de 3 ans.

Lecture : la proportion des familles monoparentales dont le niveau de vie est inférieur ou égal au seuil de pauvreté est de 55 % ; 15 % des personnes seules actives disposent d'un niveau de vie qui est égal ou inférieur au seuil de pauvreté monétaire, soit 997 euros en 2011 ; 25 % disposent de revenus situés entre ce seuil et le montant du budget de référence, soit 1 424 euros, et 60 % d'un niveau de vie supérieur à ce montant.

Sources : ERF5 2011 – Euros 2011.

Quelle est la somme nécessaire pour vivre ?

L'évaluation d'un niveau de revenu considéré comme minimum pour vivre à partir des opinions exprimées dans des enquêtes statistiques apporte un éclairage complémentaire à l'analyse de la pauvreté. Dans le baromètre d'opinion de la Drees, « le montant dont doit disposer au minimum un individu par mois » pour vivre est évalué à 1 490 euros en 2013. Les montants les plus fréquemment cités se situent aux alentours de cette valeur. Ce montant varie selon les caractéristiques individuelles, mais de manière limitée. Moins élevé pour les plus jeunes et les plus âgés (graphique 2A et 2B), il est à l'inverse supérieur pour les ménages aux niveaux de vie les plus élevés. La valeur du montant moyen nécessaire pour vivre ainsi que le sens des variations selon les caractéristiques socio-démographiques sont confirmés par d'autres enquêtes, avec des formulations différentes, ce qui permet aussi de montrer la sensibilité relative des réponses aux termes utilisés quand on cherche à évaluer le revenu minimum pour vivre (Grobon, 2014).

ENCADRÉ 1

La méthode d'élaboration des budgets de référence*

L'élaboration des budgets de référence s'appuie sur les citoyens, experts de leurs propres besoins. L'approche participative consiste à partir des besoins de consommations ou services identifiés par des groupes de 6 à 8 citoyens, et à dégager un consensus éclairé et argumenté (via des techniques d'animation).

Les budgets de référence sont élaborés pour des ménages types vivant dans deux villes moyennes (Tours et Dijon), pour six configurations familiales différentes (dont retraité seul et retraités en couple, supposés avoir 70 ans). Les cas types étudiés sont présumés sans problèmes de santé importants et disposent d'un logement situé à proximité des équipements collectifs indispensables.

Les budgets sont élaborés par des groupes de participants partageant les caractéristiques du ménage type (par exemple, les hommes retraités vivant seuls discutent des besoins des hommes retraités vivant seuls), et résidant dans la même ville. Les participants sont choisis de manière à avoir une diversité de situations et de niveaux de vie.

La méthodologie consistait à « parcourir » l'ensemble des pièces du logement et à interroger à chaque fois les participants sur la liste des biens nécessaires, leur quantité et leur qualité (marque, lieux d'achat, neuf ou occasion), ainsi que leur durée de vie le cas échéant. Pour cela, l'exercice consistant à se projeter dans des individus types était destiné à éviter de discuter des préférences ou des goûts de chacun, et de se situer dans le champ des besoins « dans l'absolu ». Lorsque les groupes n'étaient pas en mesure d'évaluer précisément certains besoins, des données d'experts leur ont été communiquées.

Les résultats sont tributaires du cadre géographique et ne se veulent pas normatifs. Les budgets par poste ne doivent pas être utilisés de manière prescriptive : ils doivent seulement être considérés comme des estimations intermédiaires nécessaires à la détermination du budget de référence total (que chacun pourrait utiliser selon ses propres préférences).

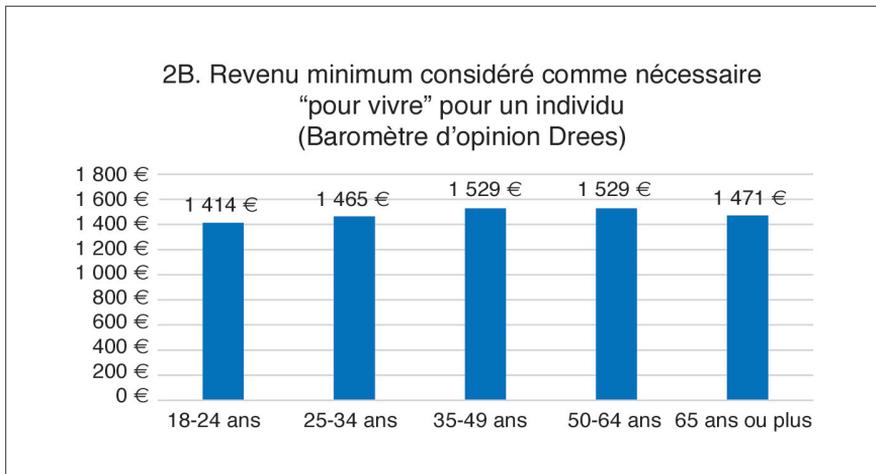
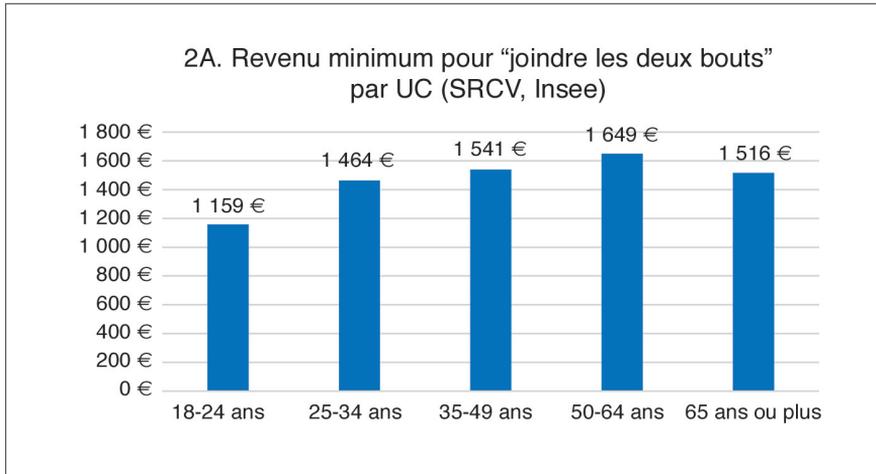
* Onpes, 2014, *Budgets de référence*, rapport réalisé à la demande de l'Onpes par le Crédoc et l'Ires.

De même, des enquêtes permettent de mesurer la pauvreté « subjective ». En 2017, selon le baromètre d'opinion de la Drees¹⁰, 13 % des Français estiment qu'ils sont pauvres et 23 % qu'ils peuvent le devenir dans les cinq années à venir. À l'inverse, 64 % des Français ne se sentent pas exposés à ce risque. Ces proportions demeurent relativement stables depuis 2015. Le sentiment d'exposition au risque de pauvreté varie très fortement selon le niveau de vie : parmi les 20 % des ménages les plus aisés, près de neuf personnes sur dix se sentent protégées, contre seulement une personne sur trois parmi les 20 % des ménages les plus modestes.

10. Drees, 2018, *Minima sociaux et prestations sociales – Ménages aux revenus modestes et redistribution*. Les publications du baromètre de la Drees sont accessibles via <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/open-data/aide-et-action-sociale/article/le-barometre-d-opinion-de-la-drees>

Exclusion sociale des personnes âgées

Graphique 2 > Montant considéré comme minimum pour vivre, selon l'âge



Note : l'âge indiqué est celui du répondant dans les deux enquêtes.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : le montant minimum pour vivre que déclarent en moyenne les 35-64 ans, égal à 1 529 euros dans le baromètre d'opinion de la Drees et compris entre 1 541 et 1 649 euros dans l'enquête SRCV (statistiques sur les ressources et conditions de vie) de l'Insee, est plus élevé que celui qu'indiquent les autres tranches d'âges. Les variations du montant considéré comme nécessaire pour vivre selon l'âge sont plus importantes dans l'enquête SRCV (de 1 159 à 1 649 euros) que dans le baromètre d'opinion de la Drees (de 1 414 à 1 529 euros), notamment du fait d'une formulation différente de la question.

Sources : Insee, enquête SRCV 2011 ; Baromètre d'opinion Drees 2013.

Observations géographiques infranationales

Les résultats nationaux obtenus par ces mesures cachent des variations selon les zones géographiques. La mesure la plus complète du niveau de vie à l'échelle locale est produite par l'Insee dans le cadre du dispositif Filosofi (fichiers locaux sociaux et fiscaux), qui,

comme son nom le suggère, résulte d'appariements de sources administratives¹¹. Cette mesure tient compte des revenus primaires (revenus d'activités, retraites tous régimes...) auxquels sont ajoutées les prestations sociales, et dont sont soustraits les cotisations et impôts. Ces estimations de niveau de vie ne différencient pas les zones selon le coût de la vie. Il n'existe en effet pas d'indice des prix territorialisés¹², sauf pour les DOM (départements d'outre-mer) pour lesquels les écarts à la moyenne sont particulièrement marqués¹³ (Berthier *et al.*, 2010). Une comparaison spatiale de prix entre l'Île-de-France et la province a été menée sur 2015 (Clé *et al.*, 2016). Elle avait conclu que les prix des dépenses de consommation étaient plus élevés en moyenne de 9 % en Île-de-France et de 4 % en Corse par rapport au reste de la province. L'écart s'expliquait pour un tiers par les niveaux de loyers, supérieurs de près de 50 % pour les Franciliens.

Des niveaux de vie plus faibles et une pauvreté plus élevée dans les DOM, le Nord et le Sud-Est du pays

Si l'on compare les régions administratives, l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes ont les niveaux de vie médians les plus élevés, les DOM et les Hauts-de-France ont les plus faibles¹⁴. Mais la cartographie des niveaux de vie médians ne se superpose pas entièrement à celle de la pauvreté. En effet, une région peut avoir un niveau de vie médian relativement élevé mais également de fortes inégalités de revenu, et donc une pauvreté relativement élevée. Ainsi, en Île-de-France, région la plus inégalitaire de France, le taux de pauvreté des ménages est de 15,7 % en 2016. Il varie selon les régions administratives de 11 % en Pays-de-Loire et Bretagne (qui sont les deux régions les moins inégalitaires de France), à 17,2 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18,3 % dans les Hauts-de-France, 19,6 % en Corse, 29,8 % en Martinique et 39 % à La Réunion¹⁵. Ces disparités peuvent être confrontées avec les données fournies par le Secours catholique, qui propose dans son rapport de novembre 2018 des analyses régionales de la pauvreté à partir d'une carte cliquable¹⁶. Ces analyses combinent des informations très riches sur les personnes qui s'adressent au Secours catholique (mais non représentatives de l'ensemble des pauvres) et des statistiques de l'Insee (population régionale, taux de chômage, part d'étrangers dans la population, densité du parc social, niveau de vie mensuel médian, taux de pauvreté à 60 %).

La cartographie du taux de pauvreté des personnes âgées proche de celle de la population

Les taux de pauvreté des ménages âgés sont inférieurs à la moyenne. Néanmoins, la cartographie des régions selon le taux de pauvreté 2016 des ménages dont le référent fiscal a entre 60 et 74 ans est visuellement identique à la carte de la pauvreté par région (mais avec des limites de classes différentes). Une cartographie plus détaillée, par intercommunalités par exemple, permet une analyse géographique plus localisée (carte 1).

11. Description de la source sur <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1172>. La Cnav fournit notamment des données sur le minimum vieillesse. De nombreuses données géographiques fines issues de Filosofi 2016 sont téléchargeables à partir de <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4190004>

12. L'Insee met à disposition un simulateur personnalisé de l'indice des prix : il permet de faire évoluer l'évolution des prix en ajustant les parts des consommations dans le budget : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2418131>

13. Pour La Réunion, voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3680197>

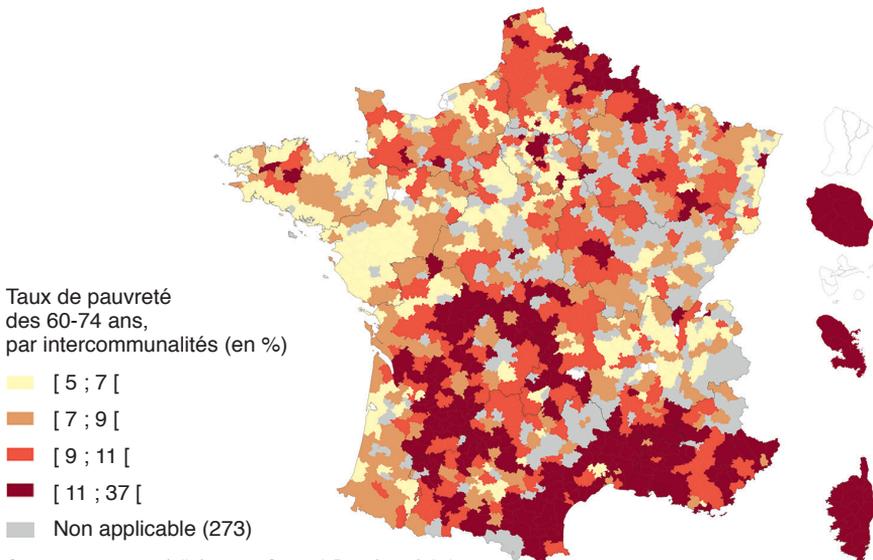
14. L'Insee met à disposition de nombreuses statistiques locales sous forme cartographique : https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=pop_legales.popmun&s=2016&view=map2

15. Les données ne sont pas disponibles pour les autres DROM (Départements et régions d'Outre-mer).

16. https://www.secours-catholique.org/actualites/notre-etat-de-la-pauvrete-en-france-2018#section_14

Exclusion sociale des personnes âgées

Carte 1 > Taux de pauvreté des ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans (2016)¹⁷



Cartes 1, 3, 4, 5 et 6 réalisées avec Cartes & Données - © Artique

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal, 2016 (Filosofi).

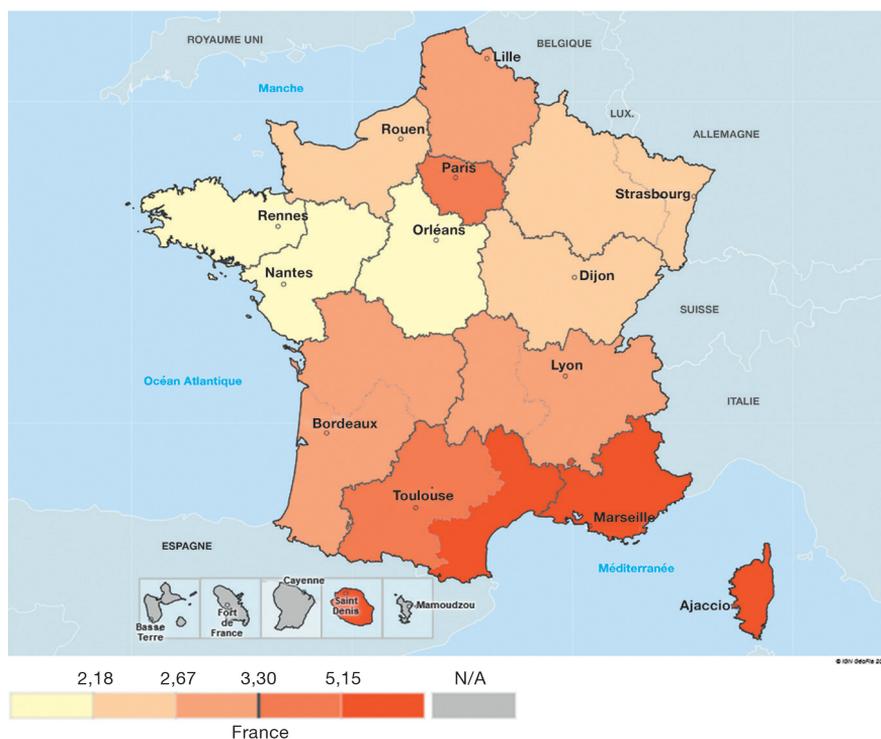
Les observatoires des fragilités mis en place par le réseau des Carsat (Caisses régionales d'assurance retraite et de santé au travail) permettent de cartographier des indicateurs spécifiques aux retraités, comme la part des bénéficiaires du minimum vieillesse (Aspa) ou d'un complément de retraite (parmi les retraités du régime général, de la Sécurité sociale des indépendants et de la Mutualité sociale agricole). Les Carsat Sud-Est puis Languedoc-Roussillon sont les plus concernées, avant celles de Midi-Pyrénées et l'Île-de-France (carte 2).

Si l'on observe la composition du revenu disponible à l'échelle des départements selon les données de la base Filosofi 2016, on s'aperçoit que la part des pensions, retraites et rentes est plus élevée dans la partie centrale du pays : elle atteint 41 % dans la Nièvre et dans la Creuse, 40 % dans le Lot. Ces départements se situent sur la diagonale des faibles densités ; ils sont généralement ruraux et peu peuplés en raison de l'exode rural des XIX^e et XX^e siècles puis du phénomène de métropolisation. Par ailleurs, cette part est d'environ 36 % dans l'extrême sud également (Var-Alpes de Haute-Provence) (carte 3)¹⁸. Ce pourcentage important est davantage dû au lieu même, qui est l'un des plus appréciés

17. <https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=filosofi.tp60age5&s=2016&view=map4>. Des cartes par arrondissement, département, région, zone d'emploi sont également disponibles, ainsi que des cartes pour les ménages dont le référent fiscal a 75 ans ou plus (d'aspect globalement similaire à la carte reprise ici sur les 60-74 ans).

18. Voir aussi Brière & Robin (2017) ; les résultats observés à partir du fichier Filosofi 2014 sont assez similaires à ceux de 2016.

Carte 2 > Part des retraités bénéficiaires du minimum vieillesse ou d'un complément de retraite sur le nombre total de retraités de l'interrégime en 2018 (%)¹⁹



Champ : population totale de 55 ans et plus.
 Note : France, découpage en Carsat (21 Carsat/CGSS).
 Source : données interrégime 2018 (Cnav, SSI, MSA) sur fond de carte IGN GéoFla 2015.

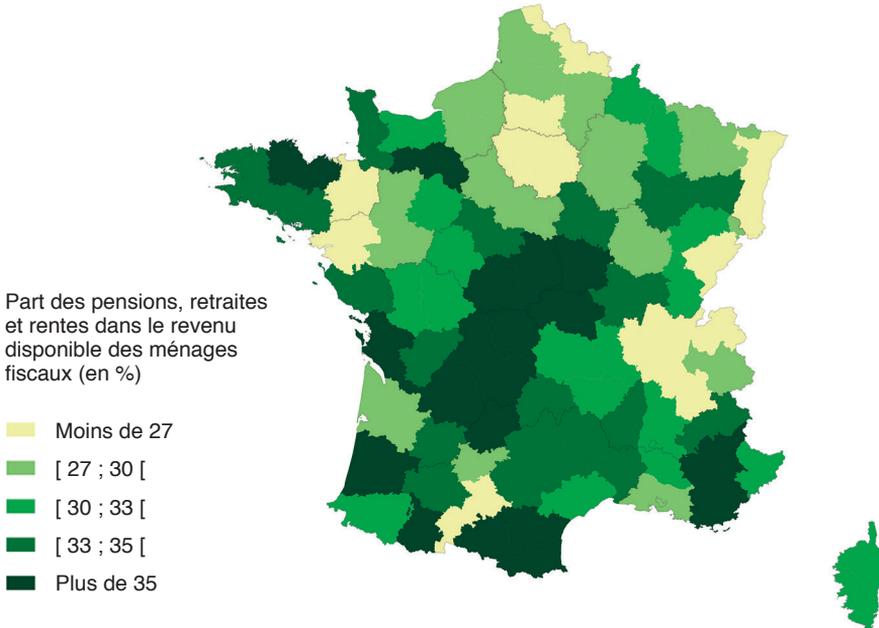
des personnes âgées souhaitant profiter du climat méditerranéen. Dans tous ces départements, la part de la population âgée de 60 ans ou plus est supérieure à 30 %, contre 24,4 % en moyenne en France métropolitaine. À l'inverse, la part des retraites et pensions est la plus faible (moins de 25 %) en Île-de-France, en Haute-Garonne, dans le Rhône, l'Ain et la Haute-Savoie. Dans ces départements, la part des 60 ans ou plus atteint au plus 22 %, en deçà de la moyenne métropolitaine.

Si l'on s'intéresse aux retraités et à leurs pensions, selon le Haut Conseil du financement de la protection sociale (2015), trois catégories de zones paraissent se distinguer :
 – des départements qui concentrent à la fois une population âgée importante et des montants moyens de pension peu élevés, essentiellement dans le Massif central ou dans une partie du Nord-Ouest et de l'Est, zones que l'on peut présumer être peu concernées par des mouvements de migrations liés à la retraite ;

19. https://www.observatoires-fragilites-national.fr/#c=indicator&f=00000&i=fragilite_ind_ir.tx_aspa_ir&s=2018&t=A01&view=map2

Exclusion sociale des personnes âgées

Carte 3 > Part des pensions, retraites et rentes dans le revenu disponible des ménages fiscaux en 2016



Champ : ensemble des ménages fiscaux ordinaires. Sont exclues les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnav ; Cnaf ; CCMSA, Filosofi 2016.

– des départements caractérisés par une part importante de personnes âgées et des montants moyens de pensions élevés, comme sur les façades méditerranéenne et atlantique, où le nombre de personnes âgées aussi bien que leurs revenus moyens sont poussés à la hausse par les flux de mobilités au moment de la retraite ;
– et, par ailleurs, des départements marqués par un poids modeste des personnes âgées au sein de la population, et des montants moyens de pensions élevés, qui correspondent plutôt à des zones à haut niveau d'emploi (Île-de-France, Rhône-Alpes, Alsace, Haute-Garonne), et où la partie des retraités qui y conserve ou y établit sa résidence bénéficie de pensions élevées, liées à la dynamique des rémunérations observées dans ces zones.

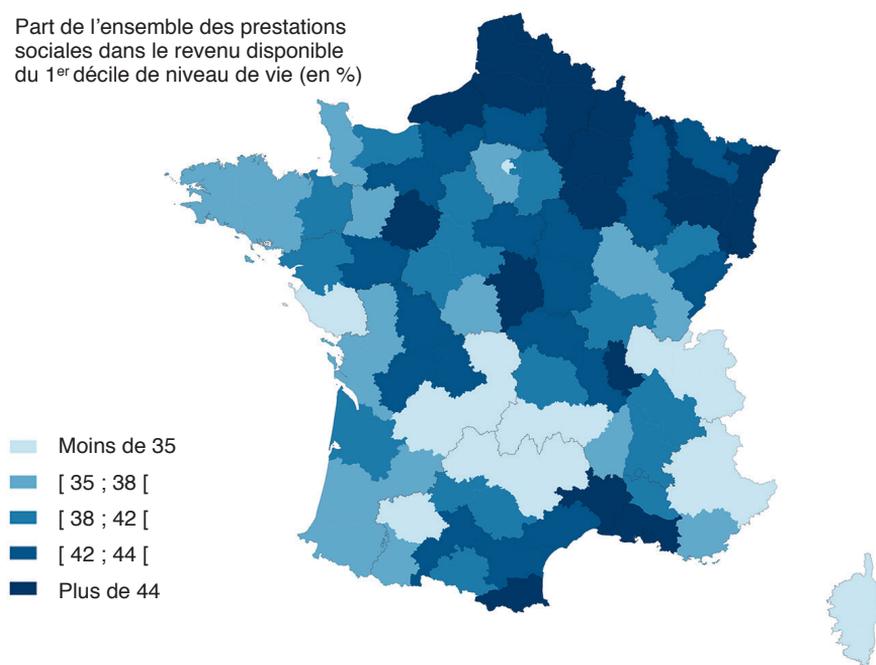
Les prestations sociales contribuent fortement au niveau de vie

Les prestations sociales (allocations familiales, logements, minima sociaux...) contribuent à améliorer le niveau de vie de manière variable selon les régions. Leur effet est particulièrement fort pour les ménages les plus modestes. Le dispositif Filosofi 2016 fournit des indicateurs concernant la part des prestations sociales dans le revenu disponible des 10 % de ménages au niveau de vie le plus faible.

D'une région à l'autre, pour les 10 % de la population ayant les revenus les plus bas, la part des prestations sociales²⁰ dans le revenu disponible s'échelonne de 31 % en Corse à 50 % dans les Hauts-de-France. À l'échelle départementale (carte 4), cette part est maximale dans le Nord (52 %), le Pas-de-Calais (50 %) et la Seine-Maritime (49 %). À l'opposé, elle est la plus faible (autour de 28 %) dans les départements du Sud du Massif central (Aveyron, Cantal, Lozère), en raison de la part plus élevée de la population âgée dans ces départements.

Carte 4 > Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible du 1^{er} décile de niveau de vie en 2014

Part de l'ensemble des prestations sociales dans le revenu disponible du 1^{er} décile de niveau de vie (en %)



Champ : ensemble des ménages fiscaux ordinaires. Sont exclues les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnav ; Cnaf ; CCMSA, Filosofi 2014.

Niveau de vie plus faible dans les villes-centres et loin des pôles urbains

Le niveau de vie est généralement plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales (Insee, 2018)²¹. Les niveaux de vie médians les plus élevés sont ceux des aires de Paris, des grandes métropoles et des communes proches de la Suisse où travaillent de nombreux frontaliers, et les plus faibles sont observés à La Réunion, en cohérence avec les niveaux de vie régionaux médians (carte 5).

20. Hors revenus de remplacement (retraite, allocations chômage...).

21. *Les revenus et le patrimoine des ménages* – Édition 2018, *Insee Références*, fiche 1.19 Niveau de vie et pauvreté par type de commune.

Exclusion sociale des personnes âgées

Une aire urbaine²² est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne :
– un pôle urbain est une unité urbaine (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui le composent sont soit ville-centre, soit banlieue²³ ;
– la couronne correspond aux communes ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente en emploi travaillent dans le pôle ou les communes qu'il attire.

Les communes multipolarisées des grandes aires urbaines sont les communes situées hors des aires dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Enfin, les communes isolées hors de l'influence des pôles n'appartiennent pas à une aire et ne sont pas multipolarisées.

En général, le niveau de vie médian est plus élevé et la pauvreté plus faible dans les banlieues des grands pôles urbains que dans les villes-centres (Aerts *et al.*, 2015) (carte 5), où l'on retrouve souvent des zones à faible niveau de vie, notamment au cœur des pôles urbains. Les villes-centres hébergent ainsi moins d'un quart de la population et près d'un tiers de la population pauvre. Comparées aux grandes aires urbaines, les moyennes et petites ont un niveau de vie médian plus faible. En revanche, les couronnes ont à nouveau un niveau de vie plus élevé que les pôles urbains. Les communes isolées hors de l'influence des pôles ont le niveau de vie médian le plus faible de toutes, et la pauvreté y est supérieure à la moyenne. C'est donc plutôt le fort éloignement des zones urbaines (tableau 4) qui est associé à un niveau de vie plus faible, et non la résidence dans les premiers cercles autour des villes (banlieue ou couronne)²⁴.

Le revenu nécessaire pour vivre est plus élevé à Paris

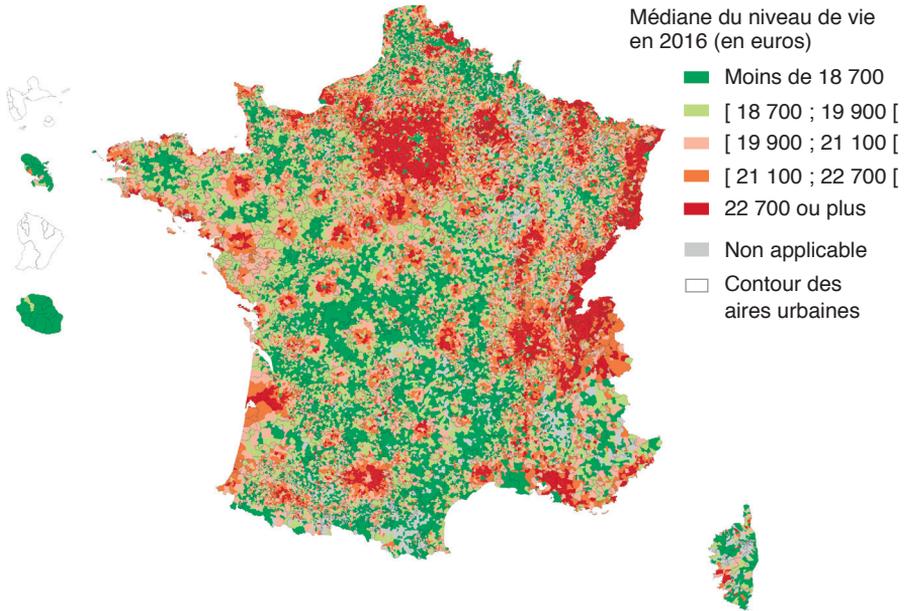
Quelques études permettent de voir comment les approches subjectives des revenus nécessaires varient en fonction des zones (graphique 3A et 3B). Le montant dont doit disposer au minimum un individu par mois « pour vivre », évalué à 1 490 euros en 2013, s'accroît avec la taille de l'agglomération du lieu d'habitation. Il est en particulier nettement plus important à Paris (supérieur de 130 euros à la moyenne). Le montant déclaré nécessaire en région parisienne est supérieur d'au moins 100 euros à celui qui est cité dans toutes les autres régions (carte 6). L'écart entre le montant cité en région parisienne et celui cité en région Ouest (ou dans le bassin parisien ouest) est le plus grand (180 euros). Les plus petits écarts séparent le montant cité à Paris de ceux cités en région méditerranéenne et dans la région Nord (100 et 110 euros).

22. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à 5 000 emplois.

23. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres forment la banlieue du pôle (Insee).

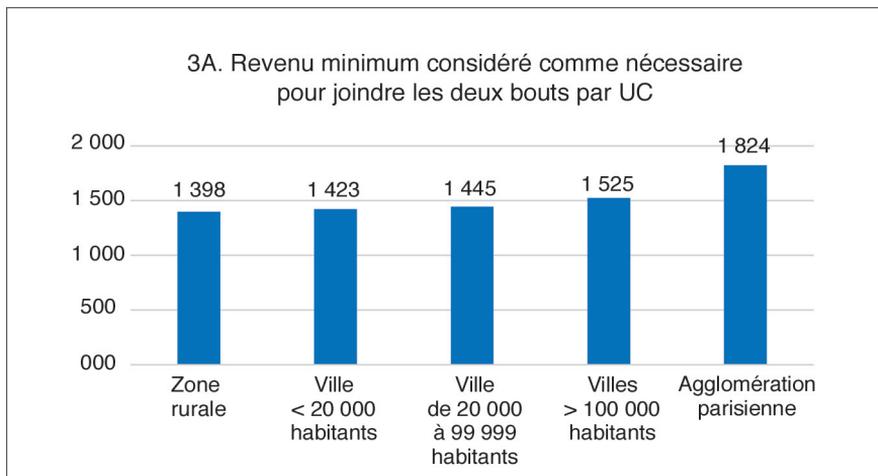
24. La satisfaction dans la vie, en partie liée au niveau de vie, est légèrement plus faible dans les petits et moyens pôles, ainsi que, dans une moindre mesure, dans les communes isolées (Gleizes et Grobon, 2019 ; voir aussi Péron et Pérona, 2018).

Carte 5 > Niveaux de vie médians en 2016

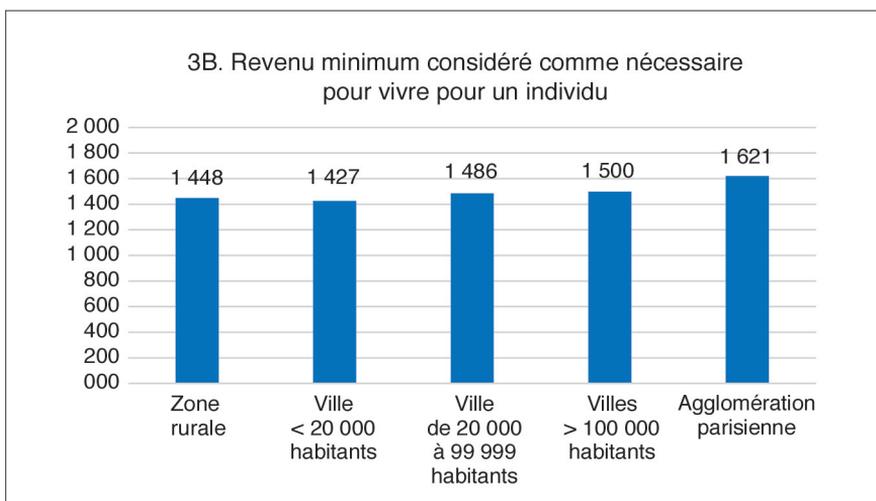


Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2016.

Graphique 3 > Revenu considéré comme minimum pour vivre, selon le lieu d'habitation



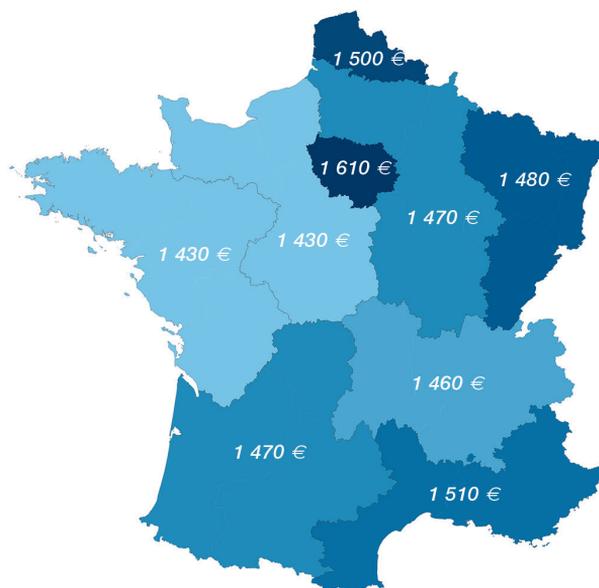
Exclusion sociale des personnes âgées



Lecture : le revenu minimum moyen pour un individu mesuré par les deux enquêtes est nettement plus élevé dans l'agglomération parisienne.
Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquête SRCV 2011 ; Baromètre d'opinion Drees, 2013.

Carte 6 > Revenu considéré comme minimum pour vivre, selon la région



Lecture : le montant considéré comme minimum pour vivre est de 1 610 € en région parisienne.
Champ : personnes de 18 ans ou plus en France métropolitaine.

Sources : baromètre d'opinion de la Drees, 2013.

Mesures de la pauvreté et disparités géographiques en France : la place des retraités

Tableau 4 > Niveau de vie et pauvreté par catégorie de commune en 2015

Catégories de communes	Répartition de la pop. totale (%)	Niveau de vie annuel médian (en euros)	1 ^{er} décile (en euros)	9 ^e décile (en euros)	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté	Répartition de la pop. pauvre (%)	Intensité de la pauvreté
Grands pôles urbains	58,2	20 500	10 040	39 910	4,0	17,5	66,5	22,2
• Villes-centres	23,1	19 330	9 330	40 100	4,3	21,1	32,2	23,0
• Banlieues	35,1	21 280	10 700	39 910	3,7	14,9	34,3	21,3
Couronne des grands pôles urbains	19,5	21 730	12 650	36 360	2,9	9,2	11,7	18,6
Communes multipolarisées	5,3	20 190	11 430	33 620	2,9	12,8	4,4	19,3
Moyens pôles	2,9	18 980	10 040	33 130	3,3	18,1	3,4	21,1
Couronne des moyens pôles	0,6	20 130	12 040	32 290	2,7	10,9	0,4	18,4
Petits pôles	3,6	19 040	10 580	32 250	3,0	16,1	3,8	19,8
Couronne des petits pôles	0,3	19 850	11 550	32 120	2,8	12,3	0,2	19,7
Autres communes multipolarisées	5,2	19 440	11 240	31 610	2,8	13,6	4,7	19,2
Communes isolées hors influence des pôles	4,4	18 820	10 270	32 530	3,2	17,1	4,9	20,8
Ensemble	100	20 490	10 610	37 560	3,5	15,3	100	21,2

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri) dont le revenu disponible est positif ou nul.
 Sources : Insee-DGFP-Cnaf-Cnav-COMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

Exclusion sociale des personnes âgées

Conclusion

Pour évaluer au mieux la pauvreté, il est important de croiser les méthodes, car « il n'existe pas de mesure "juste" ou "objective" de la pauvreté. Comprendre ce phénomène implique même certainement d'utiliser différents outils qui se complètent plus qu'ils ne se concurrencent, car ils permettent d'éclairer les différentes formes que peut prendre la pauvreté. [...] Le travail sur la méthode est rarement séparable de l'analyse du contenu²⁵ ».

Ainsi, au niveau national, les Français estiment spontanément à 1 500 € environ le revenu minimum dont doit disposer une personne par mois pour vivre ou pour « joindre les deux bouts ». Cette estimation varie fortement en fonction du niveau de vie du répondant. Une approche complémentaire, en termes de budgets de référence, permet d'avoir une vision détaillée des postes permettant d'aboutir au budget jugé nécessaire pour participer effectivement à la vie sociale. Cette approche valorise de façon monétaire des besoins pouvant être satisfaits par différents moyens (monétaires et non monétaires, comme des services publics en nature...). Ce budget de référence n'est pas le même selon le lieu d'habitation. Les indicateurs qui s'appuient sur les revenus ne tiennent pas compte du fait que le coût de la vie peut différer selon les zones et les régions, avec des disparités importantes sur le plan géographique, mais également selon que le lieu de vie d'une personne se situe en zone urbaine ou rurale.

Quant à l'échelle européenne, si l'on compare la France avec les autres pays (UE-27), on observe qu'elle a le plus faible taux de pauvreté (7 %) pour ses retraités. Ce taux varie naturellement en fonction du seuil choisi pour le mesurer. Pour approfondir ces observations entre pays, on peut comparer la pauvreté persistante au taux de pauvreté instantané en créant un « indicateur de persistance relative de pauvreté ». On constate alors que non seulement la pauvreté est plus faible en France, mais que les personnes en sortent plus vite qu'ailleurs. Il existe toutefois une pauvreté plus structurelle, et notamment chez les personnes âgées qui ont peu de moyens à leur disposition pour en sortir²⁶.

25. Propos de Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités. Extrait de *La France est l'un des pays d'Europe où la pauvreté persiste le moins* du Centre d'observation de la société, juillet 2018.

26. Observatoire des inégalités, analyse du 21 août 2018 : https://www.inegalites.fr/La-France-est-l-un-des-pays-d-Europe-ou-la-pauvrete-persiste-le-moins?id_theme=23

Bibliographie

Aerts A.-T., Chirazi S., Cros L., 2015, « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première*, n° 1552.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1283639>

Arnold C., Lelièvre M., 2015, « Niveau de vie et pauvreté des personnes âgées de 1996 à 2012 », *Retraite et société*, n° 70.

Berthier J.-P., Lhéritier J.-L., Petit G., 2010, « Comparaison des prix entre les DOM et la métropole en 2010 », *Insee Première*, n° 1304.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1287446>

Blasco J., Cazenave-Lacrouts M.-C., Labarthe J. (coord.), 2018, *Les revenus et le patrimoine des ménages – Édition 2018*, Insee Références.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549496?sommaire=3549502>

Brière L., Robin M., 2017, « Transferts sociaux versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus*, n° 77.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3150920>

Clé E., Sauvadet L., Jaluzot L., Malaval F., Rateau G., 2016, « En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9 % ceux de la province », *Insee Première*, n° 1590.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908158>

Clément M., Godefroy P., 2010, « La pauvreté en conditions de vie a touché plus d'une personne sur cinq entre 2004 et 2007 », *France, portrait social*.

Credoc-Ires, 2014, *Budgets de référence Onpes – Étude réalisée à la demande de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (Onpes)*.

http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/ONPES_CREDOC_RAPPORT_FINAL.pdf

Concialdi P., 2014 : « Les budgets de référence : un nouveau repère dans le débat public sur la pauvreté », *La Revue de l'Ires*, vol. 82, n° 3, p. 3-36.

Demoly E., Ferret A., Grobon S., Renaud T., 2017, « Les conditions de vie des ménages médians sont marquées par des craintes face à l'avenir et des dépenses orientées vers le nécessaire, mais une satisfaction générale proche de la moyenne », Insee, *France, portrait social*.

Dress, 2014, Baromètre d'opinion, 2013.

Gleizes F., Grobon S., 2019, « Le niveau de satisfaction dans la vie dépend peu du type de territoire de résidence », *Insee Focus*, n° 139.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3693199>

Exclusion sociale des personnes âgées

Grobon S., 2014, « Quel budget faut-il tous les mois pour vivre ? Apport des données d'enquêtes pour appréhender un seuil de revenu minimum », in Labarthe J. et Lelièvre M., *Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution – édition 2014*, Coll. Études et statistiques, Drees.

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/minima2014.pdf>

Haut Conseil du financement de la protection sociale, 2015, *Rapport sur l'impact de la protection sociale et de son financement sur la distribution territoriale des revenus*.

<https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/164000263.pdf>

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, 2015, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale*, Rapport 2014-2015.

http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf

Péron M., Pérona M., 2018, « Bonheur rural, malheur urbain ? », *Note de l'observatoire du bien-être*, n° 2018-07.

<http://www.cepremap.fr/2018/11/>

[note-de-lobservatoire-du-bien-etre-n2018-07-bonheur-rural-malheur-urbain/](http://www.cepremap.fr/2018/11/note-de-lobservatoire-du-bien-etre-n2018-07-bonheur-rural-malheur-urbain/)